



Bureau communautaire

9 juin 2022

Les Arcades, Melle
Salle La Béronne

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**

- **Pouvoirs**

Bureau communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

1. Bureau communautaire du 5 mai 2022 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 5 mai 2022

Bureau communautaire

EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

Education – Enfance Jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène Picard

2. Tarifs des Accueils Collectifs des Mineurs (ACM) 3-17 ans de la communauté de communes Mellois en Poitou

Contexte :

Modification du fonctionnement de la MSA en matière d'aides en vacances entraînant la nécessité pour la communauté de communes de revoir la grille tarifaire des ACM 3-17 ans.

Education – Enfance Jeunesse - Intervention de Madame

Marylène Picard

2. Tarifs des Accueils Collectifs des Mineurs (ACM) 3-17 ans de la communauté de communes Mellois en Poitou

➤ Objectif :

- ❑ Le choix de la communauté de communes de soutenir davantage les tranches 2 et 3 bénéficiant de moins d'aides, lors du 1^{er} travail sur la politique tarifaire en 2019.
- ❑ La mise en cohérence de l'échelonnement des tarifs des bénéficiaires de droits CAF et MSA.
- ❑ La nécessité d'intégrer un nouveau tarif supplémentaire pour les demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation (Justificatifs : autorisation provisoire de séjour, récépissé de la première demande de carte de séjour, récépissé de la demande d'asile ou de réexamen de la demande d'asile, attestation d'un dépôt d'une demande de titre de séjour).

➤ **Mise en œuvre :** La nouvelle tarification est applicable à compter du 8 juillet 2022.

TARIFS ACM 3-12 ANS COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU													
Territoire	Quotient Familial	Journée de vacances					Semaine de 5 jours					Mercredi	
		Plein Tarif	Aides CAF Aide aux temps libres CAF	Tarification selon nombre d'enfants	Reste à charge usagers		Plein Tarif	Aides CAF Aide aux temps libres CAF	Tarification selon nombre d'enfants	Reste à charge usagers		TARIFS CAF/MSA	
					CAF	MSA				CAF	MSA	avec repas	sans repas
Usager résidant dans le territoire Mellois en Poitou	QF1 (0 à 550€)	13,00 €	9,00 €	Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	4,00 € 2,70 €	13,00 € 11,70 €	58,50 €	45,00 €	Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	13,50 € 7,65 €	58,50 € 52,65 €	4,50 €	3,40 €
	QF2 (551 à 770€)	13,10 €	4,00 €	Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	9,10 € 7,79 €	13,10 € 11,79 €	58,95 €	20,00 €	Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	38,95 € 33,06 €	58,95 € 53,06 €	6,50 €	4,90 €
	QF3 (771 à 990€)	13,15 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	13,15 € 11,84 €	13,15 € 11,84 €	59,18 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	59,18 € 53,26 €	59,18 € 53,26 €	9,10 €	6,90 €
	QF4 (991 à 1130€)	13,50 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	13,50 € 12,15 €	13,50 € 12,15 €	60,75 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	60,75 € 54,68 €	60,75 € 54,68 €	9,90 €	7,50 €
	QF5 (1131 à 1350€)	14,50 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	14,50 € 13,05 €	14,50 € 13,05 €	65,25 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	65,25 € 58,73 €	65,25 € 58,73 €	10,60 €	8,10 €
	QF6 (1351et 1500€)	16,00 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	16,00 € 14,40 €	16,00 € 14,40 €	72,00 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	72,00 € 64,80 €	72,00 € 64,80 €	11,80 €	8,90 €
	QF7 (1501 à 1750€)	17,00 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	17,00 € 15,30 €	17,00 € 15,30 €	76,50 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	76,50 € 68,85 €	76,50 € 68,85 €	12,20 €	9,30 €
	QF8 (1751€ et +)	18,00 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	18,00 € 16,20 €	18,00 € 16,20 €	81,00 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	81,00 € 72,90 €	81,00 € 72,90 €	13,30 €	10,10 €
Usager résidant dans les Deux-Sèvres et hors Mellois en Poitou	QF1 (0 à 550€)	22,50 €	9,00 €	Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	13,50 € 11,25 €	22,50 € 20,25 €	101,25 €	45,00 €	Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	56,25 € 46,13 €	101,25 € 91,13 €	17,00 €	13,00 €
	QF2 (551 à 770€)	22,50 €	4,00 €	Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	18,50 € 16,25 €	22,50 € 20,25 €	101,25 €	20,00 €	Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	81,25 € 71,13 €	101,25 € 91,13 €	17,00 €	13,00 €
	QF3 et + (à partir de 771)	22,50 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	22,50 € 20,25 €	22,50 € 20,25 €	101,25 €		Tarif 1 enfant Dès le 2ème enfant inscrit - Tarif pour chacun des 2 enfants	101,25 € 91,13 €	101,25 € 91,13 €	17,00 €	13,00 €
Usager résidant hors Deux-Sèvres	Tarif unique	22,50 €			22,50 €	22,50 €	112,50 €			112,50 €	112,50 €	17,00 €	13,00 €
Demandeur d'asile et étranger en attente de régularisation	Tarif unique	13,00 €					58,50 €					4,50 €	3,40 €

NB :

Tarifs pour un usager résidant hors CdC et hors département = tarifs de la tranche 8

Pour les allocataires CAF hors territoire mais résidant dans le 79 :

- Pour les Deux-Sèvres ayant un QF de 0 à 550 = tarifs de la tranche 8 avec minoration de 9€

- Pour les Deux-Sèvres ayant un QF de 551 à 770 = tarifs de la tranche 8 avec minoration de 4€

Tarifs séjours

	Séjour 1	Séjour 2	Séjour 3	Séjour 4	Séjour 5	Séjour 6	Séjour 7	Séjour 8	Séjour 9	Séjour 10	Séjour 11	Séjour 12	Séjour 13	Séjour 14	Séjour 15	Séjour 16
QF 1	13,50 €	15,75 €	18,00 €	20,25 €	22,50 €	24,75 €	27,00 €	29,25 €	31,50 €	33,75 €	36,00 €	38,25 €	40,50 €	42,75 €	45,00 €	47,25 €
QF 2	14,10 €	16,45 €	18,80 €	21,15 €	23,50 €	25,85 €	28,20 €	30,55 €	32,90 €	35,25 €	37,60 €	39,95 €	42,30 €	44,65 €	47,00 €	49,35 €
QF 3	14,70 €	17,15 €	19,60 €	22,05 €	24,50 €	26,95 €	29,40 €	31,85 €	34,30 €	36,75 €	39,20 €	41,65 €	44,10 €	46,55 €	49,00 €	51,45 €
QF 4	15,30 €	17,85 €	20,40 €	22,95 €	25,50 €	28,05 €	30,60 €	33,15 €	35,70 €	38,25 €	40,80 €	43,35 €	45,90 €	48,45 €	51,00 €	53,55 €
QF 5	15,90 €	18,55 €	21,20 €	23,85 €	26,50 €	29,15 €	31,80 €	34,45 €	37,10 €	39,75 €	42,40 €	45,05 €	47,70 €	50,35 €	53,00 €	55,65 €
QF 6	16,50 €	19,25 €	22,00 €	24,75 €	27,50 €	30,25 €	33,00 €	35,75 €	38,50 €	41,25 €	44,00 €	46,75 €	49,50 €	52,25 €	55,00 €	57,75 €
QF 7	17,10 €	19,95 €	22,80 €	25,65 €	28,50 €	31,35 €	34,20 €	37,05 €	39,90 €	42,75 €	45,60 €	48,45 €	51,30 €	54,15 €	57,00 €	59,85 €
QF 8	18,00 €	21,00 €	24,00 €	27,00 €	30,00 €	33,00 €	36,00 €	39,00 €	42,00 €	45,00 €	48,00 €	51,00 €	54,00 €	57,00 €	60,00 €	63,00 €
Département - hors communauté de communes	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €	80,00 €	85,00 €	90,00 €	95,00 €	100,00 €	105,00 €
HORS département	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €	80,00 €	85,00 €	90,00 €	95,00 €	100,00 €	105,00 €
Tarifs Demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation	13,50 €	15,75 €	18,00 €	20,25 €	22,50 €	24,75 €	27,00 €	29,25 €	31,50 €	33,75 €	36,00 €	38,25 €	40,50 €	42,75 €	45,00 €	47,25 €

Education – Enfance Jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène Picard

2. Tarifs des Accueils Collectifs des Mineurs (ACM) 3-17 ans de la communauté de communes Mellois en Poitou

Le Bureau communautaire est invité à :

- APPROUVER les grilles tarifaires des Accueils Collectifs de Mineurs 3-17 ans, telle qu'annexées, applicables à compter du 08/07/2022.

Bureau communautaire

ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation du territoire - Intervention de Madame

Sylvie BRUNET

3. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Conformément à l'avis de la commission subvention aux associations des 4 avril et 2 mai 2022, il est proposé :

- L'attribution d'une subvention au tennis Club de Melle, dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

Associations sportives	Commune d'origine	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
Tennis Club de Melle	Melle	850 €	850 €

Animation du territoire - Intervention de Madame

Sylvie BRUNET

3. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

- L'attribution d'une subvention au Cyclo Club La Légère pour l'organisation d'une manifestation extraordinaire (organisation de la 1^{ère} journée de la semaine régionale de cyclotourisme), conformément au tableau ci-dessous :

Associations sportives	Commune d'origine	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
Cyclo club La Légère	Melle	300 €	Pas de demande

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

3. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

- L'attribution d'une subvention aux associations culturelles non conventionnées, pour une programmation artistique professionnelle dans le cadre de la réalisation d'une saison culturelle ou de la réalisation d'un festival, organisation d'une manifestation extraordinaire), conformément au tableau ci-dessous :

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Associations culturelles et autres	Communes d'origine	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
ARTENETRA	Celles-sur-Belle, Sauzé-Vaussais, Verrines, Melle, Paizay-le-Tort	2 500 €	2 650 €
LES VEILLES D'AVAILLES	Availles-sur-Chizé	1 200 €	1 200 €
MELLERAN PART EN LIVE	Melleran	1 300 €	Pas de demande
MAISON DES ARTS	Brioux-sur-Boutonne	2 560 €	4 200 €
MENSA SONORA	Celles-sur-Belle	2 350 €	2 200 €
POSELLIS	Celles-sur-Belle	1 000 €	1 450 €
SCENES NOMADES : saison culturelle	Brioux-sur-Boutonne	3 400 €	8 600 €
SCENES NOMADES : Festival au village (33^{ème} édition)	Brioux-sur-Boutonne	7 900 €	9 400 €

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

3. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution des subventions telles que présentées.

Bureau communautaire

CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

4. Avenant n°1 au lot n°1 "secteur Nord-Sud-Ouest" de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la création de branchements individuels et interventions ponctuelles sur le réseau d'assainissement collectif (marché n°202018)

Contexte de passation de l'avenant :

- Accord-cadre à bons de commande notifié à l'entreprise TTPI le 17 décembre 2019 pour une durée de 1 an avec la possibilité de reconduction 3 fois (durée potentielle de quatre ans, soit jusqu'en décembre 2023) pour des travaux de création de branchements.
- Deux circonstances non prévues dans les pièces initiales du marché impactent ce dernier :
 - ❖ La forte urbanisation de la commune d'Aigondigné (périphérie de la ville de Niort) et la création d'un lotissement « Les Babelottes » (imputation 89 000€ HT) ;
 - ❖ Le dévoiement d'un réseau à Melle en collaboration avec la commune pour la construction d'un espace locatif .

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

4. Avenant n°1 au lot n°1 "secteur Nord-Sud-Ouest" de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la création de branchements individuels et interventions ponctuelles sur le réseau d'assainissement collectif (marché n°202018)

Modification du montant maximum du lot n°1 de l'accord-cadre :

- Pour rappel : l'accord-cadre était composé de deux lots répartis comme suit :
 - Lot n°1 "Secteur Nord-Sud-Ouest" – pour un montant maximum **325 000 € HT** ;
 - Lot n°2 "Secteur Nord-Sud-Est" – pour un montant maximum de 205 000 € HT
- Est concerné uniquement le lot n°1 "Secteur Nord-Sud-Ouest "
- Le montant maximum du lot n°1 augmente de **92 000 € HT**. Le nouveau montant maximum du lot n°1 est de **417 000 € HT**. L'augmentation est de **28,31%**.
- L'impact de l'augmentation du montant maximum du lot n°1 est de **17,36%** du montant total de l'accord-cadre ; soit un montant de **622 000 € HT**.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

4. Avenant n°1 au lot n°1 "secteur Nord-Sud-Ouest" de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la création de branchements individuels et interventions ponctuelles sur le réseau d'assainissement collectif (marché n°202018)

Le Bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 "secteur Nord-Sud-Ouest" de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la création de branchements individuels et interventions ponctuelles sur le réseau d'assainissement collectif (marché n°202018).

Bureau communautaire

SYSTÈMES D'INFORMATION

SYSTÈMES D'INFORMATION - Intervention de

Monsieur Fabrice MICHELET

5. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'hébergement, la maintenance, et les prestations complémentaires associées à l'utilisation du logiciel métier Y-Assainissement de la société YPRESIA

Contexte :

La conclusion d'une nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes faisant suite à un premier groupement créé en 2017 pour l'utilisation du logiciel métier Y-Assainissement de la société YPRESIA.

➤ **Objectif :**

- Assurer la continuité de la maintenance associée à l'utilisation du logiciel métier pour les dossiers assainissement non collectif.
- Intégrer des prestations complémentaires permettant d'élargir son périmètre aux dossiers assainissement collectif.

SYSTÈMES D'INFORMATION - Intervention de

Monsieur Fabrice MICHELET

5. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'hébergement, la maintenance, et les prestations complémentaires associées à l'utilisation du logiciel métier Y-Assainissement de la société YPRESIA

- Pour information, la part de la communauté de communes concernant la maintenance prévue dans le précédent marché était de **2790 €** par an.
- La clé de répartition du futur groupement de commande n'a pas été modifiée.

SYSTÈMES D'INFORMATION - Intervention

de Monsieur Fabrice MICHELET

5. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'hébergement, la maintenance, et les prestations complémentaires associées à l'utilisation du logiciel métier Y-Assainissement de la société YPRESIA

Le Bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER le président à signer la convention jointe en annexe.

Bureau communautaire

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

6. Adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79)

Prestations principales :

- Conseil en matière d'évolution professionnelle auprès des agents des collectivités ou établissements publics adhérents,
- Entretien tripartite entre l'agent, l'autorité territoriale et le Centre de gestion 79 pour
- L'explication de la prestation spécifique d'accompagnement en conseil en évolution professionnelle,
- Participation des agents des collectivités ou établissements publics adhérents à des réunions d'informations (VAE, CPF, ...) et ateliers en conseil en évolution professionnelle (ex. Rédaction de CV et lettre de motivation, simulation d'un entretien).

➤ **Coût :** Paiement d'un droit d'adhésion biennal s'élevant à 150 €.

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

6. Adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79)

Prestation spécifique :

« Accompagnement individualisé en évolution professionnelle », d'une durée de 24 heures maximum, permettant à l'agent la construction d'un projet professionnel.

- **Coût :** Une tarification individuelle par agent (75 €/heure et dans la limite de 1 500 €).

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

6. Adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79)

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER l'adhésion au Service Mobilité et Evolution Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres,**
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer la présente convention d'adhésion,**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices concernés (150 euros pour deux ans).**

Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Points d'information :

- ❑ Séminaire des secrétaires de mairie du 24 juin 2022

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

15. Agenda des réunions

- Jeudi 23 juin 2022 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Villefollet
- Jeudi 30 juin 2022 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Celles-sur-Belle
- Jeudi 7 juillet 2022 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

